



Accident de bricolage et delARATION d'assurance

Par **middy**, le **20/01/2009** à **21:00**

en effectuant des travaux à mon domicile j'ai blessé un ami venu me voir
son oeil est certainement perdu

1 er question : mon assurance habitation est elle la mieux adaptée pour faire face aux
éventuelles réparations

et si oui comment le déclaré aux assurances pour une éventuelle réparation financiere
merci d'avance de vos conseils

Par **aie mac**, le **20/01/2009** à **22:41**

bonjour

contactez rapidement votre assureur "habitation" par le canal habituel (agence, téléphone,
fax...) qui figure sur votre contrat, pour faire votre déclaration.

ce sinistre relève de votre responsabilité civile, qui est en principe garantie par votre contrat
MRH.